INITIALES DU MAIRE
PG
KP
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 19 décembre 2023** à compter de **19 h 30**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, maire suppléant

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Denis Girard.

Sont également présentes :
Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Est absent :
Monsieur Frédéric Galantai, maire

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du Règlement 1522-M modifiant le Règlement 1497-M relatif à l'adoption de pratiques de consommation et d'activités domestiques écoresponsables.

4. Adoption du Règlement 1523-M modifiant le règlement 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

5. Avis de motion 2023-27 et dépôt du projet de règlement 1520-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

6. Avis de motion 2023-28 et dépôt du projet de règlement 1524-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2024.

7. Avis de motion 2023-29 et dépôt du projet de règlement 1525-M prévoyant le paiement d'un droit supplétif lors de certains transferts exonérés.

8. Avis de motion 2023-30 et dépôt du projet de règlement 1526-M fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $.

9. Approbation du budget 2024 et du paiement de la quote-part - Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

10. Autorisation - paiement de la contribution municipale provisoire 2024 - Autorité Régionale de Transport Métropolitain.

11. Autorisation - paiement de la quote-part prévisionnelle et autres frais pour 2024 - Municipalité régionale de comté de Roussillon.

12. Renouvellement du portefeuille d'assurances 2023-2024: Assurance de dommages, responsabilité et automobile.

13. Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de la directrice du Service des ressources humaines.

14. Approbation d'une liste de comptes et salaires.

15. Période d'intervention des membres du Conseil.

16. Période de questions.

17. Levée de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes. Aucune question n'a été reçue par courriel en vue de la présente séance et aucune question n'est posée parmi les personnes présentes.

2023-12-414

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-12-415

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1522-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1497-M RELATIF À L'ADOPTION DE PRATIQUES DE CONSOMMATION ET D'ACTIVITÉS DOMESTIQUES ÉCORESPONSABLES

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 2023-25 donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023;

ATTENDU que le règlement 1522-M a pour objet d'élargir la gamme de produits admissibles et de prolonger le programme jusqu'au 31 décembre 2024 ou jusqu'à ce que les fonds alloués au programme aient été entièrement déboursés;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1522-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1497-M RELATIF À L'ADOPTION DE PRATIQUES DE CONSOMMATION ET D'ACTIVITÉS DOMESTIQUES ÉCORESPONSABLES

ADOPTÉE

2023-12-416

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1523-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023;

ATTENDU l'avis de motion 2023-26 donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023;

ATTENDU que le règlement 1523-M a pour objet de mettre à jour certains articles et annexes du Règlement 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière en y retirant, modifiant et ajoutant de la signalisation, le tout à la suite de diverses recommandations du comité de circulation et de mobilité active;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1523-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2023-27 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1520-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par monsieur Patrick Dion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1520-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

Monsieur Patrick Dion dépose le projet de règlement 1520-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

Le projet de règlement a pour objet de fixer les tarifs pour les biens et services offerts par la Ville de La Prairie, le tout en conformité de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Une fois en vigueur, ce règlement remplacera le Règlement 1498-M et ses amendements.

AVIS DE MOTION 2023-28 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1524-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1524-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2024.

Monsieur Vincent Noël dépose le projet de règlement 1524-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2024.

Le projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales, pour l'année 2024, selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

AVIS DE MOTION 2023-29 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1525-M PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF LORS DE CERTAINS TRANSFERTS EXONÉRÉS

Avis de motion est donné par madame Sylvie Major à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1525-M prévoyant le paiement d'un droit supplétif lors de certains transferts exonérés.

Madame Sylvie Major dépose le projet de règlement 1525-M prévoyant le paiement d'un droit supplétif lors de certains transferts exonérés.

Le projet de règlement a pour objet de facturer une compensation aux acquéreurs d'un immeuble qui est exonéré du paiement d'un droit de mutation.

AVIS DE MOTION 2023-30 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1526-M FIXANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $

Avis de motion est donné par madame Julie Simoneau à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1526-M fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $.

Madame Julie Simoneau dépose le projet de règlement 1526-M fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $.

Le projet de règlement a pour objet de fixer le taux du droit de mutation applicable aux transferts de propriétés dont la base d'imposition excède 500 000 $. Auparavant, le droit de mutation était intégré au règlement de taxation annuel.

2023-12-417

APPROBATION DU BUDGET 2024 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

ATTENDU que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a remis à la Ville une copie de son budget 2024, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 7 décembre 2023, par la résolution 23-12-105;

ATTENDU que la Ville doit approuver le budget de ses régies;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2024 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, au montant de 11 729 250,00 $.

D'AUTORISER le trésorier à payer la quote-part de la Ville, au montant de 2 022 927,39 $, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2024.

ADOPTÉE

2023-12-418

AUTORISATION - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE PROVISOIRE 2024 - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU que l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain (ARTM) est responsable de planifier, d'organiser, de financer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser à l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain, la contribution municipale provisoire 2024 d'un montant total de 2 431 200,00 $, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2024.

ADOPTÉE

2023-12-419

AUTORISATION - PAIEMENT DE LA QUOTE-PART PRÉVISIONNELLE ET AUTRES FRAIS POUR 2024 - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

ATTENDU que la MRC de Roussillon a adopté son budget le 22 novembre 2023;

ATTENDU que la Ville a reçu le budget 2024 de la MRC pour le paiement la quote-part prévisionnelle et autres frais 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser à la Municipalité régionale de comté de Roussillon, la quote-part prévisionnelle et autres frais pour 2024, d'un montant total de 3 639 900,00 $, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2024.

ADOPTÉE

2023-12-420

RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES 2023-2024: ASSURANCES DE DOMMAGES, RESPONSABILITÉ ET AUTOMOBILE

ATTENDU que les assurances dommages aux biens, bris d'équipement, délits et automobiles viennent à échéance le 1er décembre 2023;

ATTENDU que les assurances responsabilité civile primaire, responsabilité complémentaire et excédentaire et responsabilité municipale viennent à échéance le 1er janvier 2024;

ATTENDU que le renouvellement pour le terme 2023-2024 s'est effectué conformément à la *Loi sur les cités et villes*, par l'entremise de la firme FIDEMA groupe conseils inc., suivant le mandat confié par les 18 municipalités membres du Regroupement de l'UMQ Varennes-Sainte-Julie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

QUE la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances du bloc A, 2023-2024 auprès de Beneva pour l'assurance dommages aux biens, bris d'équipement et délits et autorise le paiement d'une somme de 118 213,77 $ représentant la prime, taxes incluses, et les honoraires de courtage pour cette assurance.

QUE la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances du bloc B, pour l'année 2024 auprès de BFL Canada pour l'assurance responsabilité civile primaire, responsabilité complémentaire et excédentaire et responsabilité municipale et autorise le paiement d'une somme de 905 002,65 $ représentant la prime, taxes incluses et les honoraires de courtage pour cette assurance.

QUE la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances du bloc C, 2023-2024 auprès de BFL Canada pour l'assurance responsabilité et automobile des propriétaires et autorise le paiement d'une somme de 35 901,61 $ représentant la prime, taxes incluses et les honoraires de courtage pour cette assurance.

D'AUTORISER les versements à l'Union des municipalités du Québec des sommes suivantes, lesquelles ont été attribuées à la Ville dans le cadre du regroupement Varennes/Sainte-Julie:

1. une somme de 24 980,00 $, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance des biens;

2. une somme de 39 849,00 $, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance responsabilité civile.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-12-421

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que madame Marie-Eve Senécal a été embauchée à titre de directrice du Service des ressources humaines en vertu de la résolution portant le numéro 2023-05-170 adoptée le 15 mai 2023;

ATTENDU que madame Senécal est entrée en fonction le 5 juin 2023;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai se terminant le ou vers le 6 décembre 2023;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Marie-Eve Senécal le statut d'employée permanente au poste de directrice du Service des ressources humaines, aux conditions de l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif rétroactivement à sa date d'embauche.

ADOPTÉE

2023-12-422

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 12 décembre 2023 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 168 177,82 $ pour les activités financières.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2023-12-423

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 42

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

Formules Municipales - No 4614A-MG

No de résolution ou annotation

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Denis Girard, maire suppléant

Me Karine Patton, greffière